

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2012-02-06 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 6<sup>e</sup> jour du mois de février 2012 à 20 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Jocelyn Verrier, Denis Laroche, Roger Tessier & François Parenteau

Madame Rachel Laflamme, conseillère, est absente

Madame Julie Yergeau, directrice générale & secrétaire-trésorière est aussi présente.

**(12-02-29) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition du conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Jocelyn verrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(12-02-30) ADOPTION PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2012 soit accepté tel que rédigé.

**(12-02-31) APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de février 2012 soient acceptés et payés.

<b>NO. BÉNÉFICIAIRE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANT</b>
5897 ADMQ	#12983Abonnement annuel	436.91\$
5898 Ass. régionale de loisirs	Aide financière	100.00\$
5899 Biblio CQLM	#17166Contribution annuelle	5 499.51\$
5900 Ministre des Finances	Demande de CA lampe UV école	538.00\$
5901 PG Solutions Inc.	#CESA07869Contrat entretien annuel informatique	5 434.22\$
5902 Bell Canada	Téléphone bâtiments municipaux mois déc / janvier	358.13\$
5903 Sonia Blais Savoy	Programme de naissance	150.00\$
5904 Commission scolaire des Chênes	Récompense brigade scolaire année 2012	200.00\$

5905 Équipement san. Drummond	#258974 Produits nettoyeurs école	148.46\$
5906 FQM	#84324122 Transport Dicom	9.78\$
5907 Gilles Côté	#1948 Déneigement patinoire	57.49\$
5908 Hydro-Québec	Électricité bâtiments municipaux mois nov-déc-janv.	3 385.68\$
5909 Industrielle Alliance	Assurance collective février 2012	475.41\$
5910 Logibo Informatique	#11620 Matériel informatique pour bibliothèque	163.80\$
5911 LVM Inc.	#F023-93676 Contrôle qualitatif route O'Brien	2 380.30\$
5912 Marché Sainte- Jeanne d'Arc	Eau & quincaillerie	76.60\$
5913 Mégaburo	#50-0778893 Lecture photocopieur	98.40\$
5914 MRC de Drummond	Quote part février, Révision, charges en inspection & papeterie	2 829.31\$
5915 Petite Caisse	Frais de timbres & poste	197.06\$
5916 PG Solutions Inc.	#STD10368 Anti-virus	125.32\$
5917 Postes Canada	Médias postes sans adresse	43.86\$
5918 RIGD Bas St-François	Quote part mois de février	3 924.00\$
5919 Soc. Mutuelle de prévention	1er versement	287.44\$
5920 Ultraconfort	Huile à chauffage école & garage	2 903.52\$
5921 Visa Desjardins	Essence & achat divers	197.12\$
5922 Excavation André Provencher Enr.	4e versement déneigement stationnements	1 321.53\$
5923 Excavation Yergeau Enr.	4e versement déneigement des chemins	19 682.00\$
Employés municipaux	Salaire mois janvier 2012	7 095.33\$

### **DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 344**

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 344.

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller Roger Tessier à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement concernant les nuisances causées par le déneigement.

**AVIS DE MOTION** est donné par le conseiller François Parenteau à l'effet qu'à une séance subséquente il sera présenté un règlement déterminant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens et de surface et régissant l'usage et le transport sur les chemins municipaux de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé et le bien-être général des résidents de la municipalité.

### **(12-02-32) DOSSIER GAZ DE SCHISTE**

CONSIDÉRANT que des citoyens veulent s'impliquer concernant la campagne contre le gaz de schiste et former un comité de citoyens;

CONSIDÉRANT que le dossier gaz de schiste préoccupe le conseil de la Municipalité de Lefebvre;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal d'appuyer les démarches des citoyens pour former un comité ainsi que d'appuyer les activités de ce comité;

QUE la municipalité achète les formulaires « REFUS D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ » et les transmette à chaque propriétaire d'un terrain de plus de 1 hectare;

QUE la municipalité paie les médias postes concernant le publicité pour la formation du comité;

Que le conseil autorise l'utilisation de la salle du Centre Communautaire gratuitement pour les réunions concernant le gaz de schiste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-02-33) AUTORISATION SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE POUR ENVOI COMPTES DE TAXES 2012**

CONSIDÉRANT l'article 1012 du code municipal et l'article 81 de la Loi sur la fiscalité municipale, la secrétaire-trésorière doit envoyer avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année un avis d'évaluation et un compte de taxes à toute personne inscrite au rôle d'évaluation;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à transmettre par la poste, avant le 17 février 2012 à toute personne inscrite au rôle d'évaluation une demande de paiement de taxes;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire l'achat de cinq cent cinquante timbres (550) pour l'affranchissement des comptes de taxes et d'en faire le paiement à Postes Canada, soit trois cent quatre-vingt-cinq dollars et soixante-quatorze cents (385.74\$) incluant les taxes, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-321).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-02-34) ÉVALUATION DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire évaluer les bâtiments municipaux par un évaluateur agréé aux fins d'assurances;

CONSIDÉRANT l'offre de service de IMMOVEX ÉVALUATEURS AGRÉÉS;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU d'accepter l'offre de service de IMMOVEX ÉVALUATEURS AGRÉÉS au montant de deux mille dollars (2 000.\$) pour l'évaluation des

bâtiments soit l'Hôtel de Ville, l'École Primaire, l'École Maternelle, le Centre Communautaire et le Garage;

Qu'une somme de 2 300.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans les postes budgétaires (02-190-00-522), (02-702-91-522), (02-701-20-522) et (02-320-00-522).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-02-35) FEUILLET PAROISSIAL**

CONSIDÉRANT que la Fabrique Sainte-Jeanne d'Arc demande des commanditaires pour le bulletin paroissial de 2012;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une somme de vingt-cinq dollars (25.\$) à la Fabrique Ste-Jeanne d'Arc comme commanditaire dans le bulletin paroissial pour l'année 2012 en ce qui concerne la publicité de la municipalité dans ce feuillet;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à en faire le paiement soit 25.\$, pris dans le poste budgétaire (02-130-00-494).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-02-36) VÉRIFICATION EXTINCTEURS CHIMIQUES**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit faire vérifier à chaque année ses extincteurs chimiques et ses lumières d'urgence comme mesure de prévention et de sécurité dans tous ses bâtiments;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre fasse vérifier ses extincteurs chimiques & ses lumières d'urgence par "Prévention Estrie" au cours du mois de février 2012;

Qu'une somme de cinq cents dollars (500.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans les postes budgétaires (02-190-00-522), (02-320-00-522), (02-701-20-522) et (02-702-91-522);

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire le paiement à « Prévention Estrie ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-02-37) ACHAT PANNEAUX ET POTEAUX DE SIGNALISATION**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'acheter divers panneaux de signalisation et des poteaux;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité fasse l'achat de panneaux et de poteaux de signalisation de la compagnie Martech Signalisation Inc.;

Qu'une somme de mille dollars (1 000.\$) soit allouée pour ces dépenses, prise dans le poste budgétaire (02-355-00-526).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-02-38) ACHAT ASPHALTE FROIDE**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réparation des chemins asphaltés pour l'entretien du réseau routier;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre achète de la compagnie JU Houle Ltée deux palettes d'asphalte froide de 63 sacs chacune au coût de sept dollars et cinquante-huit cents (7.58\$) le sac plus taxes, plus les frais de transport et de palette;

Qu'une somme de mille deux cent cinquante dollars (1 250.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-01-625).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **DEMANDE DE NETTOYAGE DE FOSSÉ SUR LA RUE TESSIER**

Cette demande sera considéré dans la liste des travaux de voirie à faire en 2012.

#### **(12-02-39) CSST / PROTECTION DES TRAVAILLEURS BÉNÉVOLES**

CONSIDÉRANT que la municipalité peut adhérer à la protection des travailleurs bénévoles offerte par la CSST ;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que la municipalité adhère à la protection des travailleurs bénévoles à la CSST pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-02-40) PAIEMENT DE FACTURE M. N. EAUUVY INC.**

CONSIDÉRANT que des pièces ont été changés sur le système UV du Centre Communautaire soit la lampe et le balast ;

CONSIDÉRANT la facture #18896 de M.N. Eauvy Inc. ;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU d'accepter la facture #18896 de M.N. Eauvy Inc. au montant de 646.16\$ ;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à M.N. Eauvy Inc. au montant de 646.16\$ pris dans le poste budgétaire (02-701-20-522).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-02-41) DOCUMENTS DES ARCHIVES À DÉTRUIRE**

CONSIDÉRANT l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

CONSIDÉRANT l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

CONSIDÉRANT l'article 199 du *Code municipal*, stipule que le secrétaire-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU d'approuver la liste de destruction des archives préparée par Dominic Boisvert, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 2012-02-02 et d'autoriser la secrétaire-trésorière à procéder à la destruction de ces documents;

Que *Déchi-tech Mobile* effectue le déchiquetage des archives à détruire au montant de neuf dollars (9.00\$) plus taxes pour chaque boîte;

Qu'une somme de cent cinquante dollars (150.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-130-00-670);

Que la liste des archives à détruire soit jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-02-42) DEMANDE DE COMMANDITE / FABRIQUE STE-JEANNE D'ARC**

CONSIDÉRANT le souper spectacle avec LES FOUS DU RÉTRO organisé par la Fabrique Sainte-Jeanne d'Arc comme activité de financement;

CONSIDÉRANT la demande de commandite de la Fabrique Sainte-Jeanne d'Arc pour cette activité;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal qu'une somme de deux cents dollars

(200.\$) soit remise à la Fabrique Sainte-Jeanne d'Arc comme commandite pour l'activité souper spectacle;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de 200.\$, pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-02-43) FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2012**

CONSIDÉRANT qu'un groupe de personnes avec la collaboration de Madame Pauline Delude est à organiser la Fête nationale du Québec 2012 qui se déroulera sur les terrains de la municipalité soit le 23 juin ou 24 juin prochain;

CONSIDÉRANT que ce comité demande que la municipalité mette à leur disposition les tables et les chaises du Centre Communautaire pour les festivités de la Fête nationale du Québec ainsi que le bâtiment de l'école pour la salle et les toilettes;

CONSIDÉRANT que le comité demande que la génératrice soit mise à leur disposition si nécessaire;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise que les activités de la Fête nationale se déroulent sur ses terrains;

Que le bâtiment de l'école (toilettes et salle) soit à la disponibilité du comité pour cette activité;

Que le Conseil accepte de mettre à la disposition du comité la génératrice de la municipalité en cas de nécessité;

Que le Conseil accepte de fournir les tables et les chaises du Centre Communautaire pour cette journée;

Il est également résolu que le comité organisateur soit responsable de tous bris ou vols concernant les chaises, les tables et la salle de l'école.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-02-44) PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSON ALCOOLISÉE / FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2012**

CONSIDÉRANT qu'un comité organise une journée de festivités (soit le 23 juin 2012 ou le 24 juin 2012 ) pour la Fête nationale du Québec qui aura lieu sur les terrains de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le comité de la Fête nationale doit faire une demande de permis de réunion pour la vente de boisson alcoolisée à l'extérieur;

CONSIDÉRANT que cette demande de permis de réunion pour la vente de boisson alcoolisée à l'extérieur doit être autorisée par une résolution de la Municipalité de Lefebvre;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Lefebvre autorise le comité organisateur à faire une demande de permis de réunion pour la vente de boisson alcoolisée à l'extérieur à l'occasion de la Fête nationale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-02-45) FEUX D'ARTIFICE / FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2012**

CONSIDÉRANT qu'il y aura des feux d'artifice pour la Fête nationale du Québec qui se déroulera soit le 23 juin ou le 24 juin prochain;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable que le service incendie de Durham Sud soit sur place lors des feux d'artifice;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité autorise la tenue de feux d'artifice pour souligner la Fête nationale du Québec avec les conditions suivantes :

- Garder en tout temps un artificier certifié en charge de ces feux;
- S'assurer qu'un équipement approprié soit sur les lieux afin de prévenir tout danger d'incendie
- Suivre toutes les mesures sécuritaires stipulées au volume *Le Manuel de l'Artificier* de la Division des Ressources;
- Utiliser les feux d'artifice uniquement aux endroits et dans les circonstances prévues et autorisées par le coordonnateur à l'incendie, un capitaine ou un lieutenant de la brigade des pompiers qui dessert la municipalité;

Que le Conseil municipal de Lefebvre demande au service incendie de Durham Sud d'être présent pour l'activité des feux d'artifice à la Fête nationale du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-02-46) DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE / HEURE DU CONTE**

CONSIDÉRANT que Madame Pauline Delude demande une aide financière pour l'activité de l'heure du conte;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU de verser une aide financière de 100.\$ à Madame Pauline Delude pour acheter des articles de bricolage pour l'heure du conte;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de 100.\$, pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **(12-02-47) OBV YAMASKA / DISTRIBUTION D'ARBRES 2012**

CONSIDÉRANT la programme de distribution d'arbres 2012 de l'Organisme de bassin versant de la Yamaska afin de favoriser la revégétalisation du bassin versant de la rivière Yamaska;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre participe à la distribution d'arbres au mois de mai prochain;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à remplir le formulaire d'inscription au nom de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-02-48) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société canadienne du cancer;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre verse une contribution financière de cent dollars (100.\$) à la Société canadienne du cancer;

Il est également résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière à acquitter ce montant, soit 100\$ pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(12-02-49) DEMANDE D'AUTORISATION / MURALE ÉCOLE**

CONSIDÉRANT que Marianne Dénomée demande à la municipalité l'autorisation de faire une murale à l'intérieur de l'école;

CONSIDÉRANT que Madame Marianne Dénomée a présenté une esquisse au conseil;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par le conseil d'autoriser Madame Marianne Dénomée à faire une murale à l'intérieur de l'école.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 6 février 2012 \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

**CORRESPONDANCES AUX ARCHIVES**

- MRC de Drummond : Règlement MRC-688
- MRC de Drummond : Règlement MRC-661
- MRC de Drummond : Procès-verbal du 11 janvier 2012
- RIGD Bas St-François : Procès-verbal du 23 janvier 2012

**(12-02-50) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par le conseiller Jocelyn Verrier et appuyée par le conseiller François Parenteau à 21:35 heures.

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière